

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 13

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 13
Association Départementale des Bouches du Rhône
régie par la loi du 1er juillet 1901

106 boulevard National
13003 MARSEILLE

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 13

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
106 boulevard National
13003 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Mouvement Français pour le Planning Familial relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

✓ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

✓ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe « Règles et méthodes comptables - Principes et conventions générales » qui exposent le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et à l'application du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

✓ Règles et méthodes comptables

Le préambule de l'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux méthodes de présentation et d'évaluation des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié de la mise en œuvre des méthodes comptables précisées ci-avant et des informations fournies dans les notes de l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille le 16 juin 2026

Florence DJINGUEUZIAN
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS 2025

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

**MOUVEMENT FRANCAIS
POUR LE PLANNING FAMILIAL
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
DES BOUCHES DU RHONE**

Association Loi 1901

Siège social : 106, Boulevard National 13003 MARSEILLE
SIRET 782 815 625 00085

BILAN
Edition au 31/12/2025

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	72 392	72 392	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions	72 392	72 392		
Immobilisations corporelles	640 013	567 716	72 297	107 579
Installations techniques, matériel et outillages industriel				
Immobilisations financières	50		50	300
Autres immobilisations financières				
TOTAL II	712 455	640 108	72 346	107 879
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	4 963	0	4 963	1 675
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	261 603	0	261 603	140 095
Autres créances	427 058	0	427 058	251 957
Charges constatées d'avance	7 301	0	7 301	6 713
Disponibilités	333 651	0	333 651	415 655
TOTAL III	1 034 576	0	1 034 576	816 095
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 747 029	640 108	1 106 922	923 973

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	194 735	194 735
Report à nouveau	39 835	39 885
Excédent ou déficit de l'exercice	76 146	-50
situation nette (sous total)	310 716	234 570
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	69 354	75 892
Total I	380 070	310 462
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés sur subventions d'exploitations	27 600	40 740
Total III	27 600	40 740
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	10 364	6 694
Total IV	10 364	6 694
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 061	71 835
Dettes fiscales et sociales	202 980	220 385
Autres dettes	14 847	25 590
Produits constatés d'avance (IV)	414 000	248 266
Total V	688 888	566 076
TOTAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 106 922	923 973

COMPTE DE RESULTAT

Edition du 01/01/2025 au 31/12/2025

	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 068,00	1 934,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de services	368 049,23	361 845,47
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 298 567,14	990 337,19
Ressources générosité du public	7 513,50	10 426,93
754110 Dons manuels	7 513,50	9 910,02
754200 Mécénat	0,00	516,91
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 184,00	12 720,00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	40 740,00	310 909,00
Autres produits	28 614,46	4 321,61
TOTAL I (PRODUITS D'EXPLOITATION)	1 750 736,33	1 692 494,20
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
603120 Variation de stock	-3 288,22	-616,27
Achats de matières premières et autres approvisionnements	40 316,29	40 031,61
Autres achats et charges externes	261 815,50	253 891,91
Impôts, taxes et versements assimilés	41 796,51	47 291,28
Salaires	879 826,99	908 949,34
Cotisations sociales	342 608,31	341 421,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	40 065,17	45 210,35
Dotations aux provisions	0,00	5 184,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles	221,60	
Reports en fonds dédiés	27 600,00	40 740,00
Autres charges	41 331,39	31 864,30
TOTAL II (PRODUITS D'EXPLOITATION)	1 672 293,54	1 713 967,84
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	78 442,79	-21 473,64
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1 372,82	2 516,63
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
TOTAL III (PRODUITS FINANCIERS)	1 372,82	2 516,63
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00

	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
TOTAL IV (CHARGES FINANCIERES)	0,00	0,00
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 372,82	2 516,63
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	79 815,61	-18 957,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0,00	40 449,05
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	3 670,00	34 361,18
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-3 670,00	18 907,06
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 752 109,15	1 731 098,48
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 675 963,54	1 731 148,43
EXCEDENT OU PERTE	76 145,61	-49,95

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	13 204,00	8 506,00
Bénévolat	41 373,00	28 495,00
TOTAL	54 577,00	37 001,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	13 204,00	8 506,00
Prestations		
Personnel bénévole	41 373,00	28 495,00
TOTAL	54 577,00	37 001,00

**MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHONE**

ANNEXE DES COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

INTRODUCTION

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 a un total de 1 106 922€.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits d'exploitation est de 1 750 736 €, dégage un excédent de 76 146 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social de l'association (statuts)

Le Planning Familial est un mouvement féministe et d'éducation populaire. Il lutte pour construire une société d'égalité entre les personnes et, compte tenu des inégalités existantes, pour les droits des femmes et contre toute forme de discrimination liée au genre et à l'oppression spécifique des femmes. Les droits sexuels sont des droits humains fondamentaux. Le Planning Familial se bat pour la reconnaissance des droits sexuels pour toutes et tous et pour le droit de chacun-e à l'information, l'accès à la contraception et à l'avortement, ainsi que pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

Il s'engage à promouvoir une éducation à la sexualité dès le plus jeune âge et à favoriser des relations égalitaires entre filles et garçons.

Le Planning Familial lutte pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance dans le respect des différences, de la responsabilité, du consentement, de l'intégrité et de la liberté des personnes quelles que soient leurs orientations sexuelles.

Le Planning Familial agit en prévention et lutte contre les stéréotypes, contre les discriminations et les violences liées au genre et à l'orientation sexuelle et contre toute forme de mutilation génitale (excision, réintervention des personnes intersexes...) Il combat le sexisme, l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie. Le Planning Familial défend le droit à la contraception – y compris définitive –, à l'avortement et lutte pour sa dépénalisation.

Le Planning Familial inscrit ses objectifs dans le combat contre les inégalités sociales et les oppressions et agit pour le changement des mentalités et des comportements. Il entend développer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des droits et des chances soit garantie à toutes et à tous.

Attentif à tous les rapports de dominations, Le Planning Familial s'affirme comme une organisation collective respectueuse de celles et ceux qui la composent et se donne les moyens, tant dans sa gouvernance que dans ses fonctionnements, pour faire vivre cet objectif.

Il est organisé en confédération nationale, fédérations régionales et associations départementales régies par la loi de 1901.

La durée de l'association départementale du Planning Familial des Bouches-du-Rhône est illimitée.

Périmètre des activités de l'association

Le Planning Familial 13 propose un accueil individuel, médical et démedicalisé autour de la vie affective, sexuelle et relationnelle, des actions collectives de prévention sous forme de groupes de parole et d'information, du théâtre forum ou du débat autour de différents supports.

Il est également organisme de formation certifié Qualiopi et accompagne des réseaux de professionnel·les autour des thématiques de la vie affective, relationnelle et sexuelle et de la parentalité.

Description des moyens mis en œuvre

Le Planning Familial 13 dispose de locaux à Marseille (106 boulevard national). Il est par ailleurs hébergé à Aix-en-Provence au sein du CIVG (chemin des tamaris) et à l'espace Le Repère (37 rue Aristide Briand), à Istres (Maison de santé régionale) et à Miramas (rue Albert Camus) et Salon-de-Provence par la MDA (rue Labadié).

En 2025, l'équipe a compté 46 salarié·es (23,3 ETP) et de 13 comédien·nes. Outre une équipe administrative de 6 personnes et une équipe de 5 médecins/sage-femmes, la majorité des salarié·es est Conseiller·ère conjugal·e et familial·e.

L'association a 125 adhérents en 2025 dont une trentaine de bénévoles actifs engagés dans les instances de l'association ou les différents projets.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 est marquée par l'augmentation significative de la subvention accordée par le Département des Bouches-du-Rhône pour l'activité du Centre de santé sexuelle, permettant de rattraper une situation de sous-financement historique et de compenser le surcoût généré par l'extension de la « prime Ségur » actée par décret sans compensation financière en août 2024.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Application du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif à compter du 01.01.2020.

Application du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à compter du 01/01/2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanences des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Valorisation du bénévolat

Les contributions volontaires des bénévoles ont été valorisées pour un coût horaire correspondant à celui d'une conseillère conjugale et familiale.

Pour 2025 ont été ainsi valorisées 1572 heures à un coût moyen de 26,32€ soit un total de 41 373€.

Valorisation des locaux

La valeur locative des locaux mis à disposition a été évaluée par les différents hébergeurs.

* CIVG Aix : 4 352€ (local de 11,60 m2, services hôteliers, 1 poste informatique, frais de structure)

* MDA Salon : 1 800€ (local de 7,20 m2, consommations)

* Le Repère Aix-en-Provence : 4 320€ (local, bureau individuel et consommations)

* MDA Miramas : 1 060€ (local et consommations)

* MRS Istres : 417€ (local de 10,00 m2)

* Archives Départementales : 1255€ (occupation temporaire pour un événement le 03/12/25)

Effectif et rémunération

Catégorie	Nombre	ETP	Rémunérations brutes
Cadres	5	3,7	135 291 €
Employés	41	19,6	654 237 €
Total	46	23,3	789 528 €

Le total des rémunérations brutes des trois cadres dirigeantes les mieux rémunérées s'établit à 117 204€.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les comptes annuels ont été établis au 31 décembre 2025, dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

Etat des immobilisations

Immobilisations	Montant début exercice	Acquisition de l'exercice	Cessions de l'exercice	Montant fin de l'exercice
Logiciels	5 534,11 €			5 534,11
Autres immobilisations incorporelles	66 857,70 €			66 857,70
Installations générales	539 419,75 €			539 419,75
Matériel de transport	24 692,40 €			24 692,40
Matériel de bureau et informatique	80 324,23 €	2 303,39	23 746,11	58 881,51
Mobilier	21 306,62 €	2 700,14	6 988,19	17 018,57
Avance.Acompte versés cdes immobilisations	0,00 €			0,00
Autres immobilisations Financières	300,00 €	0,00	250,00	50,00
TOTAL	738 434,81 €	5 003,53	30 984,30	712 454,04

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises	Montant fin de l'exercice
Logiciels	5 534,11	0,00 €	- €	5 534,11 €
Autres immobilisations incorporelles	66 857,68	0,00 €	- €	66 857,68 €
Installations générales	444 156,77	34 119,85 €	- €	478 276,62 €
Matériel de transport	24 692,40	0,00 €	- €	24 692,40 €
Matériel de bureau et informatique	72 092,94	4 717,60 €	23 746,11 €	53 064,43 €
Mobilier	17 221,62	903,43 €	6 442,30 €	11 682,75 €

Immobilisations en cours				
TOTAL	630 555,52 €	39 740,88 €	30 188,41 €	640 107,99 €

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Logiciels	0,00				
Autres immobilisations incorporelles	0,00 €				
Installations générales	34 119,85 €				
Matériel de transport	0,00 €				
Matériel de bureau et informatique	4 717,60 €				
Mobilier	903,43 €				
Immobilisations en cours	0,00 €				
TOTAL	39 740,88	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début exercice	Augmentation dotations	Diminutions reprises	Montant fin de l'exercice
Provision CGET	4 736,00 €			4 736,00 €
Provision CDV METROPOLE	1 958,00 €			1 958,00 €
Provision ARS Population générale	0,00 €	3 670,00 €		3 670,00 €
				0,00 €
				0,00 €
TOTAL	6 694,00 €	3 670,00	- €	10 364,00 €

Provisions pour créances douteuses	Montant début exercice	Augmentation dotations	Diminutions reprises	Montant fin de l'exercice
Créances remboursement formation	5 184,00 €	0,00 €	5 184,00 €	- €
TOTAL	5 184,00 €	0,00	5 184,00 €	- €

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Immobilisation financières	50,00 €	50,00 €	
Créances et comptes clients	261 603,00 €	261 603,00 €	
Avances et acomptes versées	0,00 €	0,00 €	
Subvention à recevoir	426 882,00 €	426 882,00 €	
Autres créances	176,00 €	176,00 €	
Charges constatées d'avance	7 300,66 €	7 300,66 €	
TOTAL	696 011,66 €	696 011,66 €	0,00 €

Etat des dettes	Montant Brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	57 061,00 €	57 061,00 €	
Personnel et comptes rattachés	88 036,00 €	88 036,00 €	
Sécurité sociale et organismes sociaux	71 074,00 €	71 074,00 €	
Autres impôts et taxes	43 870,00 €	43 870,00 €	
Autre Dettes	7 847,00 €	7 847,00 €	
Avance et acomptes reçus	7 000,00 €	7 000,00 €	
Produits constatés d'avance	414 000,00 €	414 000,00 €	
TOTAL	688 888,00 €	688 888,00 €	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisation financières	
Créances exploitation et autres créances	58 924,00 €
TOTAL	58 924,00 €

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Fournisseurs et comptes rattachés	22 847,00 €
Dettes fiscales et sociales	113 449,97 €
Subvention à reverser	7 847,00 €
TOTAL	144 143,97 €

Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Charges constatées d'avance	7 301,00 €
Produits constatés d'avance	414 000,00 €

Variation des fonds propres

Fonds Propres	Montant début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Fonds Propres sans droit de Reprise	194 735 €				194 735 €
Report à Nouveau	39 885 €	-50 €		0 €	39 885 €
Résultat	-50 €	50 €	76 146 €		76 096 €
Situation Nette	234 570 €	0 €	76 146 €	0 €	310 716 €
Subventions d'Investissements	75 892 €		23 000 €	29 538 €	69 354 €
TOTAL	310 462 €	0 €	99 146 €	29 538 €	380 070 €

Variation des fonds dédiés

	Montant début d'exercice	Utilisations de l'exercice	Reports en fin d'exercice	Montant fin d'exercice
DREETS - Précarité menstruelle	15 000 €	15 000 €	10 600 €	10 600 €
CONTRAT DE VILLE - GES MARSEILLE	6 640 €	6 640 €	0 €	0 €
VILLE DE MARSEILLE - PEDT	4 700 €	4 700 €	2 200 €	2 200 €
ANCT - DEV CPS	2 000 €	2 000 €	1 900 €	1 900 €
MAMP - DEV CPS	2 000 €	2 000 €	1 900 €	1 900 €
REGION SUD - NVERT ET SITE	9 900 €	9 900 €	0 €	0 €
FDVA	500 €	500 €	0 €	0 €
DRAJES - FORMATION CPS	0 €	0 €	4 800 €	4 800 €
CITES EDUCATIVES - PRODAS	0 €	0 €	2 600 €	2 600 €
CONTRAT DE VILLE - GES AIX	0 €	0 €	1 700 €	1 700 €
VILLE DE MARSEILLE - SANTE	0 €	0 €	1 900 €	1 900 €
TOTAL	40 740 €	40 740 €	27 600 €	27 600 €

Subventions et concours publics

catégories d'autorités administratives	concours publics	subvention d'exploitation	subvention d'investissement	Total
Union européenne				- €
Etat		722 682 €		722 682 €
Collectivités territoriales		562 385 €	23 000 €	585 385 €
CAF		13 500 €		13 500 €
TOTAL	- €	1 298 567 €	23 000 €	1 321 567 €

Changement de réglementation comptable

	Montant 2025	Affectation 2025	Montant 2024	Affectation 2024
--	--------------	------------------	--------------	------------------

Quote-part sur subventions d'investissement	28 916,06 €	74 - Subventions d'exploitation	31 725,25 €	77 - Produits exceptionnels
Transferts de charges	2 350,80 €	7088 - Autres produits	12 720,00 €	79 - Transfert de charges
Collecte IVG hors délais	4 750,00 €	Autres produits d'exploitation	1 700,00 €	Produits exceptionnels

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	4 718,40 €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0,00 €
Total	4 718,40 €

Précisions relatives aux produits et charges inscrits en résultat exceptionnel

Motif	Charge	Produit
Quote-part de subvention attribuée par l'ARS PACA (CPO 2025-2028 Santé sexuelle) non consommée en raison d'activités non réalisées en 2025.	3 670 €	0 €
Total	3 670 €	0 €

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ORGANISME DE FORMATION

TABEAU I : Ressources de l'organisme

	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en €	en %	en €	en %
I – Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	61 315 €	41%	81 722 €	61%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	9 570 €	6%	0 €	0%
Entreprises : via fongécif, OMA,	46 320 €	31%	17 300 €	13%
FAF	0 €	0%	0 €	0%
Particuliers	34 015 €	22%	35 200 €	26%
Sous total I	151 220 €		134 222 €	
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	0 €	0%	0 €	0%
Etat	69 850 €	85%	90 800 €	68%
Régions	0 €	0%	34 406 €	26%
Autres collectivités territoriales	12 250 €	15%	7 500 €	6%
Sous total II	82 100 €		132 706 €	
Autres organismes de formation	14 000 €	97%	0 €	0%
Autres ressources	360 €	3%	5 734 €	100%
Sous total III	14 360 €		5 734 €	
Total des ressources	247 680 €		272 662 €	

TABEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité

	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en €	en %	en €	en %
Diplômantes	71 320 €	29%	98 277 €	36%
Perfectionnement professionnel et qualifiant	176 360 €	71%	174 384 €	64%
Insertion sociale	0 €	0%	0 €	0%
Total	247 680 €		272 661 €	